

**PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES**  
**COMMUNICATION SUR L'ENGAGEMENT**  
*Communication on engagement – COE*  
**MAX HAVELAAR FRANCE**

**Période couverte par la présente Communication sur l'engagement**  
De : Janvier 2021 A : Décembre 2023

**Partie I. Déclaration de soutien continu par le directeur général**

Association Max Havelaar France  
Le Château Etic  
75 Allée des Parfumeurs  
92000 Nanterre  
France

United Nations Global Compact  
685 3rd Avenue, 12th Floor  
New York, NY 10017  
United States

Nanterre, le 17 mai 2024

**Objet :** Déclaration de soutien continu au Pacte mondial des Nations unies

Honorable Secrétaire général,  
À nos parties prenantes,

J'ai l'honneur de confirmer que l'association Max Havelaar France réitère son soutien envers le Pacte mondial des Nations unies et ses dix principes concernant les droits humains et du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Je suis heureux de vous présenter notre 2ème Communication sur l'engagement avec le Pacte mondial des Nations unies. Nous y décrivons les actions prises par notre association pour soutenir le Pacte mondial et ses principes, entre janvier 2021 et décembre 2023. L'action de Max Havelaar France est traversée par la défense et la promotion du respect des droits humains et la protection de l'environnement. Le modèle de commerce alternatif que propose notre mouvement est une démarche porteuse de durabilité sociale, économique et environnementale. Notre collaboration avec le Pacte mondial est alignée avec ces missions et nombre de nos activités participent directement à promouvoir le respect des dix principes.

Vos réactions sur son contenu sont les bienvenues. Nous nous engageons également à partager ces informations avec nos parties prenantes par le biais de nos principaux canaux de communication.

Meilleures salutations,



Blaise Desbordes  
Directeur général de l'association Max Havelaar France



**FAIRTRADE**  
MAX HAVELAAR  
FRANCE

## Partie II. Description des actions

## Partie III. Mesure des résultats

Engagement avec le Pacte mondial et ses réseaux locaux	
<p><i>Septembre 2022</i></p> <p><b>Partenariat avec Pacte Mondial Réseau France « Les filières équitables, un outil au service des droits humains »</b></p>	
<p>L'objectif du petit déjeuner était de sensibiliser les entreprises à leur rôle dans la construction de sociétés plus stables, inclusives et durables, et plus précisément dans le respect des 10 principes de Global Compact. Le commerce équitable est un outil clé en main pour que les entreprises répondent aux ODD en offrant des garanties économiques, sociales, environnementales et démocratiques pour les producteur·rice·s et travailleur·se·s agricoles.</p>	<p>⇒ Publication d'une brochure commune Max Havelaar France / Pacte Mondial Réseau France partagée aux membres de Global Compact France et aux entreprises partenaires du label Fairtrade/Max Havelaar</p> <p>⇒ Organisation d'un petit-déjeuner de lancement de la brochure le 27 septembre 2022 avec 20 participants, dont 10 représentants d'entreprises.</p>
Engagement d'entreprises sur les principes du Pacte mondial	
<p><i>2021-2023</i></p> <p><b>Lancement et structuration de l'Initiative Française pour un cacao durable (IFCD)</b></p>	
<p>Max Havelaar France a joué un rôle de premier plan dans la structuration et le lancement de l'Initiative Française pour un cacao durable en octobre 2021 avec la participation du Syndicat du Chocolat, des représentants de l'Etat et des acteurs de la société civile. s'inscrit dans la Décennie d'action pour atteindre les Objectifs de développement durable lancée par les Nations Unies, et en cohérence avec les démarches engagées dans d'autres pays européens.</p> <p>Les signataires de l'IFCD sont engagés autour de 3 objectifs (en lien avec les principes 1, 2, 4, 5 et 7 du UNGC),:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer le revenu des cacaoculteurs et de leurs familles, afin qu'ils puissent atteindre un revenu décent (au sens du « Living Income Community of Practice ») au plus tard d'ici à 2030.</li> <li>• Mettre fin, au plus tard d'ici 2025, aux approvisionnements de l'industrie française du cacao, et ceux de ses partenaires, issus de zones déforestées.</li> <li>• Prendre les mesures nécessaires pour lutter et marquer des progrès contre le travail forcé et le travail des enfants, tel que défini par les Conventions de l'OIT, dans les régions productrices de cacao d'ici à 2025.</li> </ul>	<p>⇒ Plus de 65 entreprises du secteur du cacao engagées soit par une signature en propre, soit par la représentation du Syndicat du Chocolat</p> <p>⇒ 8 chaînes de la grande distribution signataires</p> <p>⇒ Premier test de reporting réalisé en 2023</p> <p>⇒ MOU signé avec les autres initiatives européennes et accord pour rejoindre le reporting commun dès 2024.</p>
<p><i>2021-2023</i></p> <p><b>Plaidoyer et accompagnement des entreprises pour une mode durable et équitable</b></p>	
<p>A l'occasion de la Fashion Revolution 2021, Max Havelaar France a lancé un appel à un Pacte pour une mode équitable lors d'un webinar institutionnel avec près de 300 participants dont de nombreuses entreprises. Depuis, l'association s'est mobilisé pour alerter sur les enjeux du secteur, plaider pour une</p>	<p>⇒ 240 000 signatures en Europe pour la campagne « Good clothes fair pay » et des conversations initiées au comité des pétitions à la commission européenne qui ouvre des perspectives.</p>

### Association Max Havelaar France

Le Château Etic | 75 Allée des Parfumeurs

Tel: +33 (0)1 42 87 70 21 | Fax +33 (0)1 48 70 07 68

info@maxhavelaarfrance.org | [www.maxhavelaarfrance.org](http://www.maxhavelaarfrance.org)



**FAIRTRADE**  
**MAX HAVELAAR**  
FRANCE

<p>régulation plus importante et accompagner les entreprises dans le changement de pratiques. Une des actions phares a été la campagne « Good clothes fair pay » entre 2022 et 2023, que Max Havelaar France a piloté en en partenariat avec Fashion Révolution.</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>⇒ Organisation d'une side-session à l'OECD Forum on DD in the garment and footwear sector avec l'intervention de 2 entreprises engagées aux côtés de représentants de producteurs de coton. (Brands Fashion, NAPP, PureCotz, coop de coton).</li><li>⇒ Le 5 décembre 2023, organisation du webinaire « Explorer l'impact et la valeur ajoutée du coton équitable Fairtrade/Max Havelaar ». Les objectifs du webinaire ; démontrer la valeur ajoutée du label Fairtrade/Max Havelaar pour les marques et leurs stratégies HERDD ; valoriser l'impact du Fairtrade pour les producteurs; augmenter la notoriété du label auprès des marques. Plus de 40 entreprises du secteur de la mode présentes.</li><li>⇒ A moins 5 nouvelles entreprises achètent du coton certifié Fairtrade/Max Havelaar entre 2021 et 2023.</li><li>⇒ Des discussions se poursuivent avec de nombreuses marques intéressées pour introduire du coton équitable certifiée Fairtrade/Max Havelaar dans leur chaîne de fabrication, ainsi que pour garantir plus de transparence.</li></ul>
<p><b>2021-2023</b> <b>Engagement des entreprises partenaires de Max Havelaar France autour des principes du Pacte mondial</b></p>	
<p>Le parti-pris historique de Max Havelaar France est la mobilisation des entreprises partenaires sur le respect des droits humains et du travail et dans la protection de l'environnement via l'adoption du modèle du commerce équitable et le respect des standards de la certification. En faisant la promotion du commerce équitable Fairtrade/Max Havelaar en France, nous sensibilisons les entreprises partenaires et les prospectives aux Objectifs de développement durable et aux principes du Pacte mondial.</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>⇒ Les entreprises partenaires de Max Havelaar France et les organisations de producteur-riche-s doivent respecter les standards Fairtrade/Max Havelaar. Elles s'engagent à promouvoir les droits humains et s'assurer qu'elles ne se rendent pas complices de violations de ces droits (Principes 1 et 2 du UNGC), à assurer la liberté d'association des travailleur-se-s, à éliminer toute forme de travail forcé et de travail des enfants et toute forme de discrimination à l'emploi (Principes 3-6 du UNGC). Par ailleurs, des mesures de protection de l'environnement sont incluses dans les standards (gestion environnementale, utilisation de matières dangereuses et pesticides, prévention de l'érosion des sols, utilisation durable de l'eau, conservation des zones protégées et prévention de la déforestation, etc.) qui participent aux principes 7-9 du UNGC.</li><li>⇒ Les achats en France de produits labellisés Fairtrade/Max Havelaar ont généré 1,32 milliard d'euros (2023) et 15 millions d'euros (2023) de prime de développement versée</li></ul>



FAIRTRADE  
MAX HAVELAAR  
FRANCE

	aux organisations de producteur.rice.s par les 356 entreprises qui vendent leurs produits labellisés en France. Bien qu'il soit impossible de désagréger les données au niveau français, on sait que les primes de développement au niveau mondial ont contribué en 2022 à mettre en œuvre des projets ciblés à 22% sur l'ODD 1 (pas de pauvreté), à 56% sur l'ODD 2 (faim zéro), à 3% sur l'ODD 3 (santé), à 4% sur l'ODD 4 (éducation), à 8% sur l'ODD 8 (travail décent) et à 3% sur l'ODD 11 (villes et communautés durables).
<b>16 mai 2023</b> <b>Les 30 ans de Max Havelaar France</b>	
L'anniversaire de l'association a été l'occasion de réunir les entreprises partenaires du label, des prospects, des décideurs politiques et des représentants des producteurs engagés dans le mouvement Fairtrade/ Max Havelaar d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. Ce rassemblement a également permis à Max Havelaar France de remercier ses partenaires pour leur engagement, mais aussi de se projeter ensemble dans l'avenir des filières du commerce équitable et dans la vision d'un commerce mondial plus juste et respectueux de l'environnement.	⇒ Plus de 150 entreprises présentes à l'évènement qui ont pu échanger en direct avec des producteurs des 3 continents.
	⇒
<b>Renforcement de l'intégration des principes du Pacte mondial au sein des opérations internes de l'association</b>	
<b>Responsabilité sociétale de l'organisation</b>	
Max Havelaar France s'investit en interne et à travers ses engagements avec ses diverses parties prenantes et partenaires afin que ses pratiques reflètent sa mission (promotion de justice sociale, respect des droits humains, protection de l'environnement, atteinte des ODD) et les valeurs portées par l'organisation. Notre démarche RSO, en place depuis 2020, repose sur trois axes : <b>1. Garantir un cadre favorable à l'épanouissement des collaborateur.rice.s</b> <b>2. Améliorer notre impact économique et social dans nos relations avec nos parties prenantes</b> <b>3. Réduire l'impact environnemental direct lié à nos activités</b> La mise en œuvre de cette démarche passe par l'adoption de nouvelles pratiques (dispositif de soutien aux mobilités douces, politique et appui aux achats responsables, sensibilisation à la pollution numérique, ...), un engagement local renforcé (partenariat avec l'association locale Relais-Bébé	<b>1. Garantir un cadre favorable à l'épanouissement des collaborateur.rice.s</b> ⇒ <b>Enquête annuelle QVT</b> Depuis 2020, nous réalisons une <b>Enquête sur la Qualité de vie au travail</b> qui nous permet d'identifier les axes d'amélioration et des solutions concrètes que nous intégrons dans notre plan d'actions RSO. ⇒ <b>Développement des compétences :</b> - <b>79%</b> de collaborateur.rice.s ont reçu au moins une formation en 2023 ; - Hausse du nombre des salariés formés : 31 vs 28 en 2022. - Mise en place par le service RH d'ateliers de sensibilisation sur thématiques différentes liées au bien être, soft skills, valeurs internes de l'association etc.  <b>2. Améliorer notre impact économique et social dans nos relations avec nos parties prenantes</b>

Association Max Havelaar France

Le Château Etic | 75 Allée des Parfumeurs

Tel: +33 (0)1 42 87 70 21 | Fax +33 (0)1 48 70 07 68

info@maxhavelaarfrance.org | [www.maxhavelaarfrance.org](http://www.maxhavelaarfrance.org)



**FAIRTRADE**  
MAX HAVELAAR  
FRANCE

<p>Nanterre en soutien aux familles en situation de précarité, collectes solidaires, ramassage de déchets avec l'association World Cleanup Day etc.) et s'inscrit dans une logique d'amélioration continue de ses pratiques RH et organisationnelles.</p>	<p>⇒ <b>Politique et appui aux achats responsables :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- <b>41%</b> de fournisseurs engagés en 2021 (9% disposant d'une certification ou relevant de l'ESS et 32% mettant en œuvre une démarche RSE ambitieuse)</li><li>- <b>38%</b> de fournisseurs engagés en 2022 (27% labellisés et/ou certifiés, 11% engagés mais non labellisés ni certifiés)</li><li>- Cartographie RSO des fournisseurs en 2023 en cours.</li></ul> <p><b>3. Réduire l'impact environnemental direct lié à nos activités</b></p> <p>⇒ <b>Bilan carbone :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Bilan 2020 effectué avec le calculateur proposé par la Fondation Good Planet, basé sur la méthodologie Bilan Carbone de l'ADEME, et estimé à <b>90,7</b> tonnes équivalent CO2.</li><li>- Bilan 2021 estimé à <b>57,39</b> tonnes (impact crise COVID) équivalent CO2 avec la même méthodologie.</li><li>- Le périmètre des émissions prises en comptes a été élargi en 2022 (utilisation du numérique, déchets, etc.), avec un bilan de <b>83,1</b> tonnes équivalent CO2, calculé selon la méthodologie de l'Association Bilan Carbone (ABC).'</li><li>- En 2024, le bilan carbone 2023 va être calculé afin de poursuivre le suivi de notre empreinte carbone.</li></ul>
<p><b>Code éthique</b></p>	
<p>MHF s'est dotée en 2020 d'un code déontologique décliné des politiques mises en œuvre au niveau du mouvement Fairtrade. Celui-ci couvre 5 domaines : lutte contre la fraude et la corruption, protection des enfants et des adultes vulnérables, lutte contre le harcèlement et les discriminations, protection en matière d'exploitation et d'abus sexuels, protection des lanceurs d'alerte.</p> <p>Ces politiques sont complétées par une procédure interne qui définit les règles à suivre par les salariés ou membres souhait rapporter des plaintes ou allégations.</p> <p>Un « kit de déplacements terrain » a par ailleurs été créé en 2023 afin d'assurer le bon respect du code de conduite Fairtrade par les salariés ainsi que par tous les partenaires de l'association lors de visites sur le terrain.</p>	<p>⇒ Le kit est diffusé en interne et distribué à tous les partenaires lorsqu'ils effectuent des déplacements à l'étranger.</p>